

CONTROLE DU STAGE – 2^{ème} année de stage

A l'attention des experts-comptables stagiaires de 2^{ème} année,

Le Conseil Régional de l'Ordre se réjouit de vous accueillir à nouveau pour la poursuite de votre formation institutionnelle.

Vous avez déjà reçu le calendrier des formations début novembre 2017 afin de réserver les dates qui vous concernent dans votre agenda.

Pour vous inscrire dès maintenant, vous trouverez toutes les informations relatives à votre formation qui se décompose en 3 axes :

AXE 1 : Expertise-comptable et thèmes communs :

Il constitue le premier volet de votre formation et votre participation y est obligatoire.

L'AXE 1 est composé de 4 formations dont 3 modules décomposés comme suit :

- Auto-formation en e-Learning sur la matière avec quiz à réaliser avant la journée de regroupement : **J-4**
- Journée de regroupement en présentiel, animée par le contrôleur du stage et/ou l'animateur : **J**
- Retour au e-Learning pour le test final d'évaluation : **J+4** maximum pour le module 1 et **J+7** pour les modules suivants ([planning e-Learning également en lien](#))

Nous attirons votre attention sur le rôle prédominant du "e-Learning" au cours de votre cursus pour vous accompagner durant votre stage et pour vous préparer progressivement, dans les meilleures conditions, aux épreuves du diplôme d'expertise comptable.

AXE 2 : Audit 2 – parcours fondamental :

Cette formation peut également être dispensée par des organismes de formation impérativement agréés par le Conseil Supérieur.

Le module de formation de l'AXE 2 est composé d'un module de 07h00 en présentiel et d'un module de 14h00 en e-Learning. ([planning e-Learning également en lien](#))

En amont de cette journée, l'outil e-learning sera mis à votre disposition par l'Ordre des Experts-comptables.

Nota : Les experts-comptables stagiaires qui justifient avoir suivi ou animé (attestation de présence à fournir), avant leur entrée en stage, les séminaires suivants :

- « Audit 1 – Découvrir la mission d'audit »
- « Audit 2 – Mettre en œuvre la mission d'audit »
- « Audit 3 – Piloter la mission d'audit » (nouveau programme)
- ou, les séminaires des cabinets agréés par le Comité national du stage pour former les stagiaires dans ces thématiques

sont dispensés de ce programme mais doivent suivre un parcours alternatif d'audit et de commissariat aux comptes d'une durée totale au moins équivalente, soit 3 jours (consécutifs ou non) par année de stage.

.../...

.../...

Ce parcours alternatif peut être suivi :

- soit auprès de la CRCC (catalogue national des formations : <https://formation.cncc.fr/>) ;
- soit au sein de leurs cabinets parmi les formations agréées par le Comité national du stage. (Si vous souhaitez des précisions, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du Service du Stage au 02.99.83.63.26)

AXE 3 : Formations techniques - 2 jours et événement institutionnel 1 jour :

Ce 3^{ème} axe comporte des actions à caractère technique portant sur l'expertise-comptable et le commissariat aux comptes et la participation à un événement institutionnel.

Vous devrez pour cette année suivre :

- Événement institutionnel : **Assemblée générale de l'Ordre** le 21/09/2018 à Saint-Brieuc. Outre sa validation dans le cadre du stage, cette journée vous permettra de rencontrer les professionnels qui sont vos futurs confrères.
- Journée technique EC désignée par le Conseil Supérieur : « **Lutte anti-blanchiment** »
- Journée technique CAC : « **Auditer le cycle social** »

Ces formations techniques peuvent également être dispensées par des organismes de formation impérativement agréés par le Conseil Supérieur.

Pour toute information, Marilyn LEMOINE et Coralie MORLAT du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables se tiennent à votre disposition.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.



Jean-Maurice MAJOU,
Contrôleur Régional du Stage.



Stéphane KERDAT,
Président.